



CONTRAT clause tout mois commencé entier et du

Par Alphasam

Bonjour,

J'ai un souci avec un « contrat » d'un prestataire. Une clause indique que « Tout mois commencé est considéré comme entier et dû »...

Début de contrat le 03/06/2020

Préavis donnée le 13/07/2020

Fin de contrat le 13/08/2020 (1 mois de prévenance)

Doit-on payer tout le mois d'aout pour une prestation non réalisé sur 15 jours !?

Je vous remercie.

Agréable soirée